

ARRETE MUNICIPAL N° 47/23-Urb DU 17 AVRIL 2023

PRESCRIVANT UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE 5^{ème} RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le Maire de ROQUES,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2019 ayant prescrit la 5^{ème} révision du PLU ;

Vu la délibération « 12 URBA » du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022 ayant arrêté le projet de PLU et tiré le bilan de la concertation ;

Vu la décision N° E23000040/31 en date du 13 mars 2023 de Mme la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE désignant Mme FAUCET Rosy en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Vu les différents avis recueillis sur le projet,

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur la 5^{ème} révision générale du PLU de Roques.

Les principales caractéristiques de ce projet sont :

- ✓ Sauvegarder le patrimoine naturel et agricole du territoire ;
- ✓ S'inscrire dans une forte dynamique de développement démographique, en cohérence avec les enjeux du territoire
- ✓ Adapter le territoire aux nouvelles mobilités
- ✓ Consolider l'activité économique

Article 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 31 jours, du 9 mai 2023 à 9h00 au 8 juin 2023 à 17h00 ;

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette enquête sera publié :

- Dans deux journaux diffusés dans le départemental (quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci)
- Par voie d'affiches (quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci) en mairie et sur les lieux suivants :
 - o A la Mairie
 - o Au Pôle Patrimoine et Cadre de vie
 - o A l'agence postale
 - o Au Moulin
 - o Au groupe scolaire
 - o Place de la Mairie
 - o Rue des Genêts
 - o Avenue des Eglantiers
 - o Chemin des Carreaux
 - o Salle des Fêtes
 - o Chemin de la Plaine des Lacs
- Sur le site Internet suivant : <https://mairie-roques.fr/>

Article 4 : A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera pour approuver la 5^{ème} révision du PLU. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête public, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Article 5 : Mme FAUCET Rosy, retraitée du ministère de l'intérieur, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE ;

Article 6 : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, le rapport sur les incidences environnementales, son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées et consultées, seront disponibles :

- Sur le site Internet suivant : <https://mairie-roques.fr/> ;
- En format papier à la mairie de ROQUES – Annexe du Pôle Patrimoine et Cadre de vie (Place Jean Jaurès) aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - o Lundi : 14h00 à 17h00
 - o Mardi/ Mercredi/ Jeudi : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 - o Vendredi : 9h00 à 12h00
- A disposition gratuitement sur un poste informatique à la mairie de ROQUES – au Pôle Patrimoine et Cadre de vie (Place Jean Jaurès) aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnées

Article 7 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, disponible à la mairie de ROQUES – au Pôle Patrimoine et Cadre de vie (Place Jean Jaurès) aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnées à l'article 6 ;
- Par courrier adressé au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme le Commissaire enquêteur - Mairie de ROQUES – Place Jean Jaurès 31120 ROQUES
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-roques.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public formulées par écrit, par voie postale ou électronique seront consultables sur le registre papier mis à la disposition du public et/ ou accessibles sur le site Internet suivant <https://mairie-roques.fr/>

Article 8 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Roques aux jours et heures suivants :

- Le samedi 13 mai 2023 de 9h30 à 12h30 ;
- Le mercredi 24 mai 2023 de 9h30 à 12h30 ;
- Le jeudi 08 juin 2023 de 14h à 17h00 .

Article 9 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès la publication du présent arrêté avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 10 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur (aucune observation ne pourra plus être prise en compte) :

- Dans la huitaine suivant la réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera au Maire de ROQUES ses observations dans un procès-verbal de synthèse
- Le Maire de ROQUES disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles
- Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête prévu à l'article 2, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de ROQUES le dossier avec son rapport (qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations et propositions du public) et ses conclusions motivées (favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet). Il sera simultanément transmis une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de MURET.

Article 11 : A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- Sur le site Internet suivant <https://mairie-roques.fr/> ;
- Sur support papier, à la mairie de ROQUES – au Pôle Patrimoine et Cadre de vie (Place Jean Jaurès) aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnées à l'article 6

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;

Article 12 : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de M. MOLINIER Michel, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, aux coordonnées suivantes :

- Par courrier adressé à son attention à l'adresse suivante : Mairie de ROQUES – Place Jean Jaurès 31120 ROQUES
- Par courrier électronique à son attention à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-roques.fr

Article 13 : Dans un délai de deux mois après la clôture de l'enquête publique, le Maire pourra organiser une réunion publique pour répondre aux éventuelles réserves, recommandations ou conclusions défavorables du commissaire enquêteur.

Article 14 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie. Une copie sera adressée à :

- Madame le Sous-Préfet de MURET
- Madame la Présidente du Tribunal administratif de TOULOUSE
- Madame le Commissaire enquêteur

Ils sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROQUES, le 17 avril 2023



Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17/04/2023



ID : 031-213104581-20230417-AM4723URB-AR

